

ANNEXE 2

Critères de sélection et modalités de notation des projets

THEMES	CRITERES	Notes de 0 à 5	coefficient de pondération	Total points
Forme du dossier déposé	Clarté de la rédaction et de la présentation.		2	/10
Modalités de gouvernance, de gestion / Pilotage du projet	Expérience du porteur de projet dans le médico-social, connaissance du public, gouvernance. Connaissance du territoire.		3	/50
	Capacités techniques et financières.		3	
	Capacité à la réalisation du projet : pertinence du calendrier proposé.		2	
	Garantie des droits individuels et collectifs des usagers et modalités de mise en place des outils de la loi 2002-2.		2	
Implantation géographique	Pertinence de la zone géographique au regard des critères définis dans le cahier des charges.		3	/15
Partenariats	<p>Descriptif des collaborations et de la coordination envisagées avec les partenaires et notamment ceux décrits dans le cahier des charges : Centres Hospitaliers de PAU dont CMP, Cliniques, UCC du territoire, associations Parkinson, SEP, SLA...</p> <p>Partenariat établi et développé avec l'HAD et les dispositifs de soins palliatifs (Equipe Mobile de Soins Palliatifs, Clinique Marzet...).</p> <p>Intégration de l'EHPAD à un dispositif IDE de nuit (garde ou astreinte).</p> <p>Descriptions des modalités de collaboration avec les acteurs du sanitaire et du médico-social.</p>		8	/40

THEMES	CRITERES	Notes de 0 à 5	coefficient de pondération	Total points
Accompagnement proposé	Fonctionnement et modalités pratiques d'accompagnement des personnes accueillies sur les places d'hébergement permanent et sur les places d'accueil de jour.		6	/75
	Qualité des soins, des activités sociales et thérapeutiques individuelles ou collectives concourant au maintien ou à la réhabilitation des capacités fonctionnelles et des fonctions cognitives, à la mobilisation des fonctions sensorielles ainsi qu'au maintien du lien social des résidents.		6	
	Modalités d'accompagnement des aidants, des familles		3	
Moyens humains et financiers	Budget de fonctionnement prévisionnel cohérent avec les caractéristiques du projet présenté (pour les places d'HP + les places d'accueil de jour). Présentation claire et exhaustive des tarifs prévisionnels pour l'HP et l'AJ. Respect de l'enveloppe allouée.		3	/70
	Cohérence des coûts présentés au regard des besoins public accueilli sur les places d'hébergement ET sur les places d'accueil de jour.		4	
	Ressources humaines : description détaillé de la composition de l'équipe pluridisciplinaire places HP + composition de l'équipe pluridisciplinaire accueil de jour. Cohérence et pertinence des ETP et de la qualification des équipes au regard du public visé. Formation des personnels à la réponse aux besoins du public accueilli.		5	
	Présence d'un médecin coordonnateur au sein de l'EHPAD.		2	

THEMES	CRITERES	Notes de 0 à 5	coefficient de pondération	Total points
Projet immobilier	<p>Adéquation entre le projet architectural et les conditions de fonctionnement.</p> <p>Qualité du projet architectural et des espaces de vie.</p> <p>Evaluation des espaces et de leur organisation, fonctionnalité.</p> <p>Qualité des espaces au regard des exigences de qualité, en matière de sécurité, de bien-être, de stimulations, d'échanges....</p>		4	/ 40
	<p>Performances techniques du bâtiment notamment en matière de développement durable ;</p> <p>Choix des matériels et des équipements, technologies information et communication, aménagements spécifiques au regard des publics accueillis.</p>		1	
	<p>Faisabilité du projet immobilier et délai de mise en œuvre du projet.</p>		3	
TOTAL DES POINTS				/ 300